

## Le 10 mars 1768 - Poivre au ministre : île Rodrigues

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22

Les tortues de l'île Rodrigues sont une ressource essentielle à protéger. Risque de dégâts. Prérogatives de l'intendant.

---

N°53. Ile Rodrigues

A l'Isle de France, le 10 mars 1768

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un état de la quantité de tortues de terre et de mer que nous a fourni l'île Rodrigues depuis l'établissement de l'administration royale dans ces îles.<sup>1</sup>

Vous verrez par cet état, Monseigneur, de quelle ressource l'île Rodrigues est pour cette colonie, puisque dans l'espace de six mois, elle nous a rendu quatre-vingt neuf mille cinq cent vingt livres de viande, ce qui est beaucoup plus considérable, sans comparaison, que le produit de la traite de Madagascar, quoiqu'il y ait eu beaucoup moins de frais.

Je vous prie de vous faire représenter l'état des dépenses qu'occasionne au Roi la garde et la navigation à l'île Rodrigues, et en comparant le produit à la dépense, vous verrez que cette île nous est très avantageuse.

Je crains fort, Monseigneur, que le détachement de la Légion, envoyé dans cette île par le pur caprice de M. Dumas, et sous le prétexte d'y garder un magistrat exilé, ne détruise nos ressources dans cette partie.

M. Dumas ne m'a point consulté pour cet envoi. Je le connais tellement dépourvu de principes, que j'ose vous assurer qu'il entre dans ses vues de nous priver autant qu'il sera en lui d'une partie des approvisionnements que nous fournit l'île Rodrigues. Je suis persuadé que les soldats qu'il y a envoyés vont y faire un dégât affreux de tortues. Je crois, Monseigneur, qu'il est très essentiel de défendre à l'avenir l'envoi d'aucune garnison dans cette île, et même l'envoi d'aucune personne, sans le consentement de l'ordonnateur, qui est censé être principalement chargé de l'approvisionnement de ces colonies. L'île Rodrigues ne pouvant jamais être regardée que comme un lieu de ressource pour les provisions.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 10 mars 1768

par le vaisseau *Le Praslin*

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Cet état est daté du 4 mars 1768 (=>Base docu.)